

Compte rendu du conseil municipal du 4/6/2020

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le jeudi 4 juin 2020 à 20h à la salle des fêtes de la commune. Compte-tenu de la crise sanitaire du COVID19, la séance s'est tenue à huit clos sous la présidence de Madame MARSEILLES Françoise (Maire)

Membre du conseil présent :

MARSEILLES Françoise, BAUVY Jérémy, MARNEAU Michel, MOSNIER Cécile, COSTILHES Alain, LINDEMANN SANTARELLI Karine, LEBEAU Gaël, FONLUPT Alexandre, BRODIER Héloïse, COLIN Mathilde, CODACCIONI REYNAUD Elodie.

Invitée :

MARTIN Véronique

Secrétaire de séance : LEBEAU Gaël

Date de la convocation : 1/6/2020

Ordre du jour

- **Propositions des délégués du conseil municipal aux syndicats intercommunaux 2020.**

Le document intitulé « *Propositions des délégués du conseil municipal aux syndicats intercommunaux 2020* » du 26/05/2020 a été établi par Françoise MARSEILLES, après consultation préalable de chacun des membres du conseil municipal en privé.

Une lecture a été faite durant la séance.

Françoise MARSEILLES a précisé qu'en cas de questions, les conseillers municipaux pourront consulter Véronique, au secrétariat de mairie.

La Maire souhaite que, dans leurs missions respectives, les conseillers municipaux se réfèrent à l'adjoint en charge de la délégation.

En cas de soucis avec ces derniers, ils pourront voir avec elle directement.

Rappel des délégations :

1/ Jérémy BAUVY : travaux et entretien des bâtiments communaux /dégel/déneigement/ fauchage/débroussaillage/ élagage ;

2/ Michel MARNEAU : environnement/tourisme/patrimoine/agriculture/déchets/ fleurissement/ communication et information/gestion des salles communales/église et cimetière ;

3/ Cécile MOSNIER : social/relations avec les associations/vie sociale/aides ponctuelles aux personnes vulnérables/bibliothèque à domicile/ADMR.

- **Délégation du conseil au maire**

Le document « *Délégation du conseil au maire* » a été lu durant la séance et a été soumis au vote du conseil.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Régime indemnitaire des élus**

Le document « Régime indemnitaire des élus » a été lu durant la séance et a été soumis au vote du conseil.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Gestion des gîtes pendant la crise sanitaire**

Suite à la crise sanitaire du COVID19, Gîte de France a fait parvenir à la mairie un protocole sanitaire. Certains aménagements devront être faits.

Un des deux gîtes a été réservé pour le 20 juin. La réservation ne pouvant pas être annulée, un nettoyage complet devra être fait. Le ménage sera fait par une entreprise, deux devis nous sont parvenus à la date du conseil. Le lavage des différents linges de maison (draps, draps housses, etc...) sera effectué par l'ESAT de Cunlhat pour la date de la location. Les divers prospectus et livres devront être enlevés. Un intervalle de 12 heures devra être respecté entre deux séjours, les départs passeront à 9h et les arrivées à 17h.

Pour le reste de la saison, le gîte n'est pas blocable et les réservations ne sont pas annulables. Le deuxième gîte a pu être bloqué l'année dernière pour cette année car il avait été prévu d'accueillir une famille qui n'est finalement pas venue.

Cela présente deux avantages :

- Les fournitures du deuxième gîte (draps, couvertures...) serviront à doubler les quantités de celles du premier. Ceci permettra de laver un jeu de fournitures pour l'arrivée des vacanciers.

- l'état des inserts de cheminées étant à revoir, il est possible d'en réparer une avec la deuxième.

Pour cela Olivier SANTARELLI se propose de le faire gratuitement avec l'accord du conseil le vendredi 5 juin 2020.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Les objets devant être enlevés, voilage, magazines, livres... seront stockés dans le deuxième gîte.

Mathilde Colin a demandé s'il était possible que le ménage soit effectué par des personnes vivant sur la commune et cherchant un emploi, comme cela est fait en temps normal. Jérémy BAUVY lui a répondu que, vu la situation, cela n'est pas possible pour l'instant. Il faudrait pour cela acheter du matériel adapté, former la personne aux bonnes pratiques face au virus... Et le tout avant le 20 juin. Mais cette option pourra être mise en place s'il y a un retour à la normale.

Jérémy BAUVY précise que la question de la rentabilité des gîtes devra être discutée une prochaine fois.

- **Questions diverses :**

- Une photo de l'équipe municipale a été faite et sera envoyé au journal la Montagne.
- Françoise MARSEILLES souhaite qu'un article soit réalisé sur le rôle de Véronique MARTIN pour mettre en lumière le rôle très important du personnel des petites mairies. L'article pourrait être réalisé pour ses 30 ans de services.
- Françoise MARSEILLES a informé le conseil que Gilbert COSTHILES, père du conseiller Alain COSTHILES, maire honoraire de la commune de CEILLOUX, décédé fin janvier 2020, a fait un don à la mairie pour permettre de restaurer le patrimoine de la commune (852 euros au total).
- Alain FOURNEL est en arrêt maladie jusqu'au 5 juillet 2020. Certains travaux seront peut-être confiés à des micro-entreprises locales.
- La plantation des fleurs dans le bourg sera effectuée le matin du 5/6/2020 par une partie des membres du conseil municipal (Elodie CODACCIONI REYNAUD, Michel MARNEAU, Cécile MOSNIER, Gaël LEBEAU, Alexandre FONLUPT et Jérémy BAUVY).
- Distribution et lecture de la lettre envoyée aux habitants de la commune concernant les problèmes rencontrés sur les lieux de collecte des déchets.

La date du prochain conseil sera fixée après la réunion du 18 juin 2020, consacrée à l'élaboration du budget 2020 avec la commission des finances, en présence de Madame Munoz Marie-Hélène, receveur municipal.